



---

## Programme de la formation

# HABILITATION ELECTRIQUE B1-B1V B2-B2V BR BC BE Formation Initiale

 En groupe sur site

 21 heures sur 3 jour(s)

 Salarié en poste, Demandeur d'emploi, Particulier, Indépendant et dirigeant, Agent de la fonction publique, Jeune en insertion professionnelle

 À partir de 630 € Net de taxe par participant

## Description courte

Formation obligatoire dans le cadre d'intervention sur ouvrage ou au voisinage électrique.

## Profil des participants

Tout électricien ou électromécanicien chargé d'assurer des travaux, des dépannages, des consignations en BT (basse tension) et des interventions ou essais en BT

## Prérequis

Bonnes connaissances techniques sur l'électricité du bâtiment ou industriel et parler français.

## Objectifs

**Réaliser en toute sécurité des interventions et des travaux sur des installations électriques.**

- Énoncer les risques d'accidents lors de travaux non-électriques en zone de voisinage simple des installations électriques de basse tension,  
Transposer les règles exposées dans le cadre de son activité,  
Mettre en application les prescriptions de sécurité de la NFC 18-510 lors de travaux d'opérations sur les ouvrages électriques, appareillages électroniques en basse tension
- Adopter une conduite pertinente en cas d'accident d'origine électrique  
L'employeur pourra ainsi habilitier le participant au niveau de l'habilitation visé : (H0(V), B1, B1V, B2, B2V, BC, BR, BE Essai, BE Mesure, BE Verification).

## Aptitudes et compétences visées / attestées

- 1-Réalliser une analyse préalable à une intervention d'ordre électrique
  - 2- Repérer et mettre en œuvre les EPC et les EPI
  - 3-Rédiger les documents nécessaires lors d'une intervention
  - 4-Savoir rendre compte auprès du Chargé de Travaux
-

## Contenu

MODULE 1: Présenter les généralités (visualisation et étude du film INRS « Attention basse tension »)

MODULE 2: Evaluer les risques et incidences sur le comportement

- Enoncer les règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique
- Identifier les personnes intervenantes
- Situer les zones d'environnement
- Déterminer les documents écrits, les fonctions de l'appareillage, l'utilité des plans et des schémas
- Définir l'intérêt des verrouillages.

MODULE 3: Énumérer les opérations en basse tension ( visualisation et étude du film INRS Habilitations BP/BS/B1-B1V/B2-B2V/BC/BR/BE essai, vérification.)

- Décrire les travaux hors tension en BT, la consignation en BT
- Déterminer les missions du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant
- Dénombrer les travaux au voisinage de pièces nues sous tension en BT,
- Evaluer les risques et les procédures à mettre en oeuvre
- Distinguer les interventions en BT, les interventions de dépannage et de connexion
- Remplacer les fusibles, les lampes et les accessoires d'appareils d'éclairage
- Effectuer une opération d'entretien avec présence de tension

MODULE 4: Énoncer les nouveaux décrets -2010-1016/1017/1018/1118

- Lister les objectifs nouveaux pour la formation théorique et les prérequis associés
- Définir les opérations dites « non-électriques » et « électriques »,
- Situer les nouvelles zones de travail en champ libre et à l'intérieur d'un local sur un chantier électrique
- Définir les savoir-faire associés aux niveaux d'habilitation (réalisation pratique des consignations, réalisation pratique de mesurage, etc.),
- Énumérer les nouveaux indices en habilitation électrique et les tâches associées (BP, BE, HE, BS).

MODULE 5: Décrire la sécurité lors des opérations de mesurage et étudier les protections individuelles.

MODULE 6: Lister les appareils électroniques amovibles et portatifs à main et la conduite à tenir en cas d'incendie/d'accident d'origine électrique.

MODULE 7: Pratiquer sur le matériel (pédagogique ou sur les installations propres à l'établissement).

MODULE 8 :Contrôle des connaissances.

Évaluer la partie théorique et pratique suivant la NF C 18-510..

PROGRAMME

Référencé

## Pédagogie et organisation

Formation théorique :

La formation aura lieu en salle avec l'utilisation de moyens audiovisuels et des documents techniques, et sur logiciel.

Formation pratique :

La formation aura lieu avec l'utilisation de module KIT d'apprentissage " Maison"

## Mode de validation

-La formation est sanctionnée par une attestation d'habilitation

## Financements possibles

---

POLE EMPLOI, OPCO, REGION, INDIVIDUEL, CONSEIL DEPARTEMENTALE, CCAS

---